COPACEL

Union Française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses

GUIDE SÉCURITÉ

Réception / Déchargement / Stockage des balles de papiers-cartons à recycler

MARS 2016

AVERTISSEMENT

Les présentes recommandations sur la prévention des risques liés à la réception, au déchargement et au stockage des balles de papiers-cartons à recycler sont le fruit des réflexions menées entre les sociétés adhérentes de COPACEL.

Toutefois, elles ne sauraient prendre en compte toutes les situations rencontrées dans la pratique par les différentes sociétés papetières.

Il existe, en effet, certaines situations pouvant amener les sociétés papetières à procéder différemment de ce qui peut être préconisé dans ce guide.

Ce guide ne constitue donc qu'un recueil de bonnes pratiques en matière de prévention des risques liés à la réception, au déchargement et au stockage des balles de papiers-cartons à recycler, et non un référentiel obligatoire, chaque entreprise demeurant seule responsable de ses propres choix.

Ce guide fera l'objet d'une révision régulière, notamment afin de bénéficier du retour d'expérience des entreprises.

SOMMAIRE

① Phase de pré-livraison 5
1.1. Conditionnement des papiers et cartons à recycler 5
1.2. Chargement et transport 6

② Arrivée sur le site 7
2.1. Accès à la zone de déchargement 7
2.2. Accueil du chauffeur 8

③ Opérations de réception, contrôle et déchargement 9
3.1. Préparation au déchargement 9
3.2. Déchargement et stockage 11

④ Opérations de post déchargement 12
4.1. Remise en place des équipements et nettoyage de la remorque 12
4.2. Sortie de la zone et du site 12

⑤ Stockage 13
5.1. Gestion du stockage 13
5.2. Eclairage sur le parc de stockage 13
5.3. Gestion des inventaires 14

⑥ Exemples de livraisons présentant des dangers 15

PRÉAMBULE

L'approvisionnement des usines papetières en papiers et cartons à recycler nécessite des opérations de transport et de manutention : livraison, déchargement, contrôle, stockage. Ces opérations comportent des risques professionnels pour les personnels en charge de ces opérations, qu'ils soient salariés de l'entreprise papetière, de l'entreprise de transport ou d'une entreprise extérieure (prestataire, etc.).

Accidents de la circulation, chutes de charges, accidents liés au non-respect ou à la méconnaissance des consignes de sécurité, les risques existent. Dès lors, il s'est avéré nécessaire de travailler à l'élaboration de recommandations permettant de mieux prévenir ces risques et de responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés.

Champ d'application

Ces recommandations, qui traitent uniquement des problèmes de sécurité, précisent les réglementations et complètent les recommandations interprofessionnelles ou professionnelles en vigueur. Elles s'adressent à tous les industriels de la filière récupération-recyclage : gestionnaires de déchets, producteurs de papiers-cartons à recycler, transporteurs, usines papetières, ainsi que leurs personnels ou ceux d'entreprises sous-traitantes. Elles concernent toutes les entreprises industrielles ou commerciales productrices de papiers-cartons à recycler susceptibles de livrer directement des balles dans les usines papetières. Elles s'appliquent à toute livraison de papiers-cartons à recycler dans les usines papetières françaises.

1 PHASE DE PRÉ-LIVRAISON

Cette phase concerne :

1.1 Le conditionnement des balles ;
1.2 Le chargement des camions de balles de papiers et cartons à recycler en centre de tri ou chez le gestionnaire de déchets.

1.1 Conditionnement des papiers et cartons à recycler

Cas des balles standard (masse supérieure à 600 kg)

- Les balles doivent avoir une longueur maximum de 2,40 mètres.
- Les fils de fer doivent être non croisés et non galvanisés.
- Les feuillards métalliques et les liens plastiques sont interdits, sauf accord particulier.
- Le compactage doit assurer la formation de balles parfaitement parallélépipédiques, stables, permettant la manutention par chariot à pince.

Cas des balles dont la masse est inférieure à 600 kg

L'usine veille à ce que les procédures internes de réception et de stockage soient adaptées à ce type de livraison.

Ces balles présentent plus de risque que les balles standard, car elles sont suceptibles d'être moins parallélépipèdes. Elles entraînent, de ce fait, des risques accrus d'instabilité lors du transport, du déchargement ou du stockage.
Ce risque doit susciter une vigilance particulière lors de ces différentes opérations.

Cas des balles sur palettes

L'usine veille à ce que les procédures internes de réception et de stockage soient adaptées à ce type de livraison.

1.2 Chargement et transport

- Le transporteur doit respecter le protocole de sécurité du site de chargement.
- Le chargement s'effectue sous la responsabilité du fournisseur et du transporteur. Ils veillent notamment au respect des conditions de sécurité et, d'une manière générale, au respect de la législation en vigueur, sachant que :

Il est interdit de mélanger, dans un même chargement, des balles de différents gabarits.

Le chauffeur doit refuser que son véhicule quitte le lieu de chargement s'il estime que celui-ci présente un risque pour lui-même ou les usagers de la route pendant le transport. Dans ce cas, la ou les personnes qui chargent le camion doivent apporter les actions correctives nécessaires pour supprimer ce risque et permettre au chauffeur de rouler en toute sécurité.

Cas particulier des plateaux

- Pour éviter les envols, il est fortement recommandé de recouvrir les balles d'une bâche ou d'un filet.
- Il est obligatoire de sangler les piles de balles.

Cas particulier des conteneurs

- Assurer la sécurité des personnes lors de l'opération d'ouverture des portes ;
- Assurer la sécurité des caristes dans le conteneur (évacuation des gaz par renouvellement de l'air).

Cas particulier des savoyardes

- Les chargements de balles en savoyardes ou en bennes sont **interdits**.

2 ARRIVÉE SUR LE SITE

Cette phase concerne :

- L'arrivée du camion pour la livraison ;
- La connaissance des consignes de sécurité ;
- La circulation sur le site ;
- Le port des équipements obligatoires ;
- La présence d'un accompagnateur.

Elle concerne également les risques liés :

- Aux accidents dus à la circulation des véhicules ;
- Au non-respect des consignes ;
- Au non-respect du port des équipements obligatoires (EPI) et au non-respect du protocole de sécurité ;
- A la présence d'un accompagnateur non encadré...

2.1 Accès à la zone de déchargement

Recommandation pour le transporteur

▸ Le transporteur doit respecter le protocole de sécurité de l'usine papetière qui doit lui être préalablement communiqué.

Recommandations pour l'usine papetière

▸ L'usine papetière remet au chauffeur, à l'entrée du site, un plan de celui-ci accompagné d'une présentation des règles de sécurité à respecter (protocole simplifié).

▸ Si le chauffeur est accompagné, il est recommandé que l'accompagnateur n'entre pas sur le site. Prévoir un local d'accueil sécurisé à l'entrée du site, dans lequel une personne peut attendre la sortie du camion. A défaut, il doit rester dans la cabine, ou en sécurité dans une zone d'attente.

▸ Si l'accompagnateur est un formateur, celui-ci ne peut entrer sur le site qu'après avoir formalisé qu'il a pris connaissance du protocole de sécurité. Il doit se comporter comme le chauffeur, qu'il ne doit quitter sous aucun prétexte. Le poste de garde prévient le responsable des réceptions qui, à son tour, en informe le cariste.

- Pour éviter que le temps d'attente soit trop important pour les chauffeurs, il est recommandé la mise en place de tranches horaires de livraison.

Recommandation pour le chauffeur

- Le chauffeur doit respecter, dès son entrée sur le site, les règles de sécurité en vigueur

2.2 Accueil du chauffeur

Recommandations pour l'usine papetière

- Le responsable de l'accueil du site papetier remet au chauffeur le protocole de sécurité (disponible dans plusieurs langues). Il peut utilement comporter des pictogrammes standards. Le document écrit peut être complété par des outils de communication compréhensibles quelle que soit la langue du chauffeur.
- L'accès à la zone se fait en suivant l'itinéraire indiqué sur le plan de circulation annexé au protocole de sécurité.
- Le responsable de l'accueil contrôle que le chauffeur porte ses équipements de protection individuels (EPI), tel que mentionné dans le protocole de sécurité.
- Le responsable de l'accueil autorise le chauffeur à se rendre sur la zone de réception, de contrôle et de déchargement.

Recommandations pour le chauffeur

- Les camions circulant sur le site papetier doivent garder leurs portes et bâches fermées.

Cas particulier d'apports volontaires de papiers et cartons

- L'usine papetière, lorsqu'elle autorise ces apports, définit des procédures adaptées (mise en place d'un système de prise de rendez-vous), clairement définies et portées à la connaissance des apporteurs. En cas de refus d'apports volontaires, elle oriente ces apporteurs vers des sociétés de tri et conditionnement.

3 OPÉRATIONS DE RÉCEPTION CONTRÔLE ET DÉCHARGEMENT

Cette phase concerne :

- L'arrivée sur la zone de déchargement ;
- La préparation du déchargement ;
- Le contrôle de la qualité ;
- Le déchargement.

Elle concerne également les risques liés :

- A la chute des balles lors du retrait des sangles ou du débâchage ;
- A la chute du chauffeur ;
- A la chute de balles à l'ouverture des portes arrière ou du rideau ;
- Aux accidents avec les engins roulants...

3.1 Préparation au déchargement

Recommandations générales pour l'usine papetière

- Veiller à ce que le personnel de l'usine papetière respecte les règles de sécurité en vigueur sur le site, notamment le port des EPI.
- Utiliser les matériels de manutention appropriés (chariots à pinces de déchargement,...) de manière à garantir une visibilité maximale.
- Veiller à ce que les piétons autorisés restent exclusivement dans les zones autorisées, délimitées et sécurisées.
- Equiper les caristes de moyens de communication afin qu'ils puissent être avertis de la présence de piétons ou de tout phénomène pouvant perturber les opérations de déchargement.
- Autoriser la conduite des engins de manutention exclusivement aux personnels ayant la formation, les aptitudes et les autorisations nécessaires.
- Prendre toutes les précautions pour assurer un déchargement dans des conditions optimales de sécurité.

Cas particulier des remorques à fond mouvant

- Proscrire les remorques non équipées d'une commande à distance ;
- Interdire à toute personne, l'accès à moins de 7 m de l'arrière de la remorque, pendant l'opération de déchargement.
- Effectuer le déchargement dans une zone dédiée et adaptée.

Recommandations pour le chauffeur

- Avant de commencer les opérations d'ouverture, le chauffeur procède à un contrôle visuel de sa remorque afin de s'assurer que son chargement est stable et qu'aucune balle n'est en appui sur la bâche.
- Une fois le contrôle visuel de la remorque effectué, il la prépare pour qu'elle soit déchargée (ouverture du rideau et retrait des barres de maintien) sur la zone de contrôle ou de déchargement.
- Si les balles sont sanglées, les sangles doivent être relâchées progressivement, tout en assurant une surveillance de la stabilité du chargement pour prévenir les chutes de balles ou l'effet ressort de la sangle.
- A l'issue de ces opérations, le chauffeur regagne sa cabine et y reste jusqu'à ce qu'il soit autorisé à en sortir par le cariste, le responsable des réceptions, ou toute personne habilitée (à indiquer clairement sur le protocole de sécurité et à rappeler sur les zones de déchargement).

Cas particulier des chargements présentant un problème

- En cas de déformation visible de la bâche sur un côté, le déchargement ne peut se faire qu'en prenant des précautions particulières adaptées (par exemple en ouvrant le côté opposé s'il est constaté une absence de danger, etc.).
- En cas de déformation de la bâche sur les deux côtés, le chauffeur informe le responsable des réceptions qui décide des suites à donner.
- En cas de risque avéré pour les usagers de la route, il est interdit de remettre en circulation un véhicule que l'usine papetière aurait refusé de décharger à cause de danger au déchargement (balles appuyées sur la bâche, chargement instable, etc.). L'usine papetière alerte immédiatement le fournisseur du danger et de ses conséquences potentielles.

3.2 Déchargement et stockage

Recommandations pour le cariste

- Il ne commence son travail de déchargement qu'après avoir vérifié que le chauffeur se trouve dans la cabine ou en sécurité dans une zone d'attente, et que la zone de déchargement est sécurisée.
- Il vide la partie accessible de la remorque : le nombre de balles déchargées en même temps est fonction de l'engin de manutention utilisé.

Une fois cette opération terminée, pour pouvoir accéder à la deuxième partie du chargement :

- Il met son chariot à l'arrêt et prévient le chauffeur afin que celui-ci déplace sa bâche et ses barres de maintien. Il s'assure que le chauffeur porte ses EPI pour cette opération.
- Il ne reprend le déchargement qu'une fois le chauffeur retourné dans sa cabine ou en sécurité dans une zone d'attente, et le prévient lorsque le déchargement est terminé.
- Il stocke les balles déchargées, de préférence, à une distance minimale de 5 mètres du camion.

4 OPÉRATIONS POST DÉCHARGEMENT

Cette phase concerne :

- Le nettoyage de la remorque suite au déchargement ;
- La remise en place des équipements (bâche, barres de maintien...) ;
- La sortie de la zone et du site.

Elle concerne également :

- Les chutes ;
- Les risques liés au non-respect du port des équipements obligatoires (EPI) ;
- Les risques liés à la circulation...

4.1 Remise en place des équipements et nettoyage de la remorque

Une fois l'opération de déchargement terminée, le cariste met son chariot à l'arrêt et prévient le chauffeur qu'il peut sortir de sa cabine.

Recommandations pour le chauffeur

- Porter ses équipements de sécurité pour effectuer cette opération.
- Utiliser un moyen d'accès adapté pour monter et descendre de sa remorque. Il est formellement interdit de sauter de la remorque pour en descendre.

Recommandations pour l'usine papetière

- Aménager une aire sécurisée dédiée au balayage de la remorque, équipée d'appareillages adaptés, éloignée de la zone de déchargement, ceci afin que le chauffeur puisse nettoyer sa remorque en toute sécurité.

4.2 Sortie de la zone et du site

Une fois le nettoyage terminé, le chauffeur prépare son camion (bâche/ barres) et quitte la zone et le site en respectant l'itinéraire prévu et les règles de circulation en vigueur. Il retourne au poste d'accueil et de pesée.

5 STOCKAGE

Pour obtenir une sécurité optimale sur les zones de stockage :

- Interdire totalement de circuler à pied en dehors des chemins spécifiques sécurisés (marquage spécifique au sol sur zone matérialisée en milieu d'allée, avec port d'EPI).
- Limiter la circulation au personnel de déchargement (de préférence en présence du cariste).
- Afficher les risques à l'entrée de la zone.

5.1 Gestion du stockage

Recommandations

▸ Stocker les balles avec un écart de 15 mètres entre les lots et avec un écart de 30 mètres par rapport au bâtiment (pour la sécurité par rapport aux risques d'incendie, se conformer aux recommandations ou exigences de la DREAL).

▸ Faire se chevaucher les balles sur la dernière rangée.

▸ Faire des pans coupés dans les angles.

L'usine veille à ce que ses procédures internes soient adaptées à son parc.

5.2 Éclairage sur le parc de stockage

Recommandations

▸ Mettre en place un éclairage général adapté sur tout le parc de stockage.

▸ Equiper les chariots de phares avant / arrière et de signaux de recul.

▸ Préférer les phares LED pour une meilleure visibilité (activés lors de tous les déplacements).

5.3 Gestion des inventaires

Recommandations

- Communiquer en interne auprès des caristes qu'un inventaire est en cours.
- Délimiter la zone d'inventaire et interdire toute circulation d'engins dans la zone d'inventaire.
- Limiter les circulations de piétons au strict nécessaire, privilégier les véhicules à disposition (chariot, nacelles, etc.).
- Autoriser à marcher uniquement au centre des allées principales (jamais au pied des piles des balles).

6 EXEMPLES DE LIVRAISONS PRÉSENTANT **DES DANGERS**

lors de leur manutention dans les usines papetières

Balles en appui sur la bâche

Balles instables, de faible densité

Balles de gabarits différents

Absence ou manque de liens

Balles chargées
verticalement et horizontalement

COPACEL

Union Française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses

23, rue d'Aumale - 75009 PARIS
Tél. : 01 53 89 24 00
Fax : 01 53 89 24 01
E-mail : contacts@copacel.fr
Site Internet : www.copacel.fr

Imprimé sur papier 100 % recyclé, certifié FSC